N°DEL181-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le **DIX-HUIT** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE DECEMBRE 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :
Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – Mme BONJEAN Elisabeth – Mme SERRE Anne – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme DETOUILLON Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – M. LE BAIL Gérard – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LACOUTURE Philippe – M. LAVIELLE Jean – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

	Donne pouvoir à :
M. MAUCLAIR Stéphane	Mme BONJEAN Elisabeth
M. BALAO Serge	M. NOVO Vincent
M. DUCHESNE Philippe	Mme HENRARD Marie-Josée
Mme NIGITA Lydia	M. LE GLOAHEC Jean-Michel
Mme GIRODET Christine	M. BERTHOUX Christian
M. DUBROCA Bruno	Mme DELMON Catherine
M. BEDAT Henri	M. DROUIN André
Mme CAZENAVE Sandrine	M. CARRERE Christian

Conseillers communautaires absents et excusés :
M. MAUCLAIR Stéphane – M. BALAO Serge – M. DUCHESNE Philippe – Mme NIGITA Lydia – Mme GIRODET Christine – M. DUBROCA Bruno – M. BEDAT Henri – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat

Secrétaire de séance : Mme DELMON Catherine

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT : REGLEMENTS 2020

Madame la Présidente expose,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et en particulier sa compétence en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics locaux en date du 15 octobre 2019, concernant les règlements du service public de l'eau du Grand Dax et les règlements des services publics d'eau potable et d'assainissement du SYDEC, du syndicat EMMA 40, de la SOGEDO et du Syndicat des Eschourdes.

A compter du 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération va exercer les compétences « eau » et « assainissement ».

La Commission consultative des services publics locaux en date du 15 octobre 2019 a émis un avis favorable aux règlements du service public de l'eau du Grand Dax et aux règlements des services publics d'eau potable et d'assainissement du SYDEC, du syndicat EMMA 40, de la SOGEDO et du Syndicat des Eschourdes.

Il appartient désormais au Conseil communautaire de délibérer pour adopter les règlements eau et assainissement de son territoire.

Ces règlements sont ceux actuellement en vigueur et demeureront inchangés au 1er janvier 2020.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : **APPROUVE** les règlements relatifs aux services publics d'eau et assainissement annexés à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Madame la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 18 décembre 2019
LA PRESIDENTE,

Elisabeth BONJEAN.